



Lycée Professionnel Raymond Tarcy
BP 142
97393 Saint Laurent du Maroni

RNE : 9730425Z



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Procès verbal du Conseil d'administration du 17 mars 2017

Le conseil d'administration de l'établissement, sur convocation de son président, Monsieur Guillaume SAUVEUR, Proviseur du Lycée Professionnel Raymond Tarcy, adressée le 6 mars 2017, s'est réuni le 17 mars 2017 à 14h30 en salle de réunion.

Le Conseil d'Administration du L.P. Raymond Tarcy est composé conformément aux articles R421-14 à 19 du Code de l'Education Sur les 30 membres les 2 personnalités qualifiées (article R421-34) n'ont pas encore été désignées.

17 membres sont présents à l'ouverture de la séance, (sur les 28 membres désignés) le quorum est atteint.
La séance est ouverte à 14h40
Monsieur IGNACE Alain accepte d'être secrétaire de séance.

Monsieur Guillaume SAUVEUR, Proviseur du Lycée, accueille les membres du Conseil.

Le Président présente l'ordre du jour de la réunion du Conseil conforme aux attributions de cette instance (articles R421-20 - 23 -62, R216-4 à 16 du Code de l'Education.)

ORDRE DU JOUR :

- 1- Adoption du Procès Verbal du CA du 30 novembre 2016:2
- 2- Avis sur le Tableau de Répartition de la Dotations Globalisée Horaire pour la rentrée 2017:2
- 3- D.B.M. N°9, pour information, 2016.....3
- 4-D.B.M. pour vote N°1 exercice 2017 :3
- 5- Convention de Partenariat portant sur la coopération CMP/CMPI et Etablissements Scolaires :4

6- Autorisation de signer les contrats d'achat et de maintenance liés du photocopieur destiné au secrétariat de direction avec la société CCB GUYANE : 4

7- Questions diverses:5

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité .

1 – Adoption du Procès Verbal du CA du 30 novembre 2016:

Il est proposé au Conseil d'adopter le P.V. du CA du 30 novembre 2016, transmis avec la convocation de la présente séance.

Monsieur Pamphile fait remarquer une erreur de frappe,

Il faut lire, en page 3, au point 4 (DBM pour vote N°8), dans l'intervention faite par Monsieur Pamphile :

Monsieur Pamphile demande ce qu'il en est pour le pôle « arts appliqués – TEB ». En effet si un seul (seul) pôle d'impression l'édition de plans pose des problèmes d'échelle en dehors du référentiel. En effet les machines font une réduction et il faut disposer du logiciel d'impression pour corriger au maximum la réduction engendrée.

le PV est soumis au vote du conseil avec cette correction.

Votants :17 Abstention :0 Exprimés : 17 Contre:0 Pour : 17 Adopté

2- Avis sur le Tableau de Répartition de la Dotation Globalisée Horaire pour la rentrée 2017:

L'avis du Conseil d'administration est demandé sur le Tableau de la Dotation Globalisée Horaire proposée par le chef d'Etablissement pour la rentrée 2017.

Ce TRMD est le fruit du dialogue de gestion avec le Rectorat, des Conseils Pédagogiques ainsi que des travaux de la Commission Permanente du 10 mars 2017 qui a émis un avis favorable sur ce document. Monsieur le Proviseur présente la proposition qui a été adressée aux membres du Conseil avec la convocation.

Madame FRANCIS demande si des heures sont prévues pour la remise à niveau des élèves de TEB qui n'ont pas eu la formation sur le logiciel BIM qui va être nécessaire pour l'examen.

Si ces heures sont quantifiées est-ce que ce sera débloqué par le Rectorat (même problème à BALATA).

Monsieur PAMPHILE demande si on ne peut pas anticiper en prenant les 25 heures postes restantes.

Monsieur le Proviseur répond que des heures spécifiques ne sont pas prévues en l'état actuel du dossier et que les 25heures postes sont déjà compensées par la nécessité d'heures sup. Il n'y a donc pas de reliquat disponible.

Madame MORIZET : « si j'ai bien compris il n'y aura plus 3 profs sur une matière ? ».

Monsieur le Proviseur répond qu'on en n'est pas là, qu'il y aura une répartition plus fine au mois de mai lors des ventilations de services, le Conseil d'enseignement arbitre

Après discussion la proposition est soumise au vote

Votants :17 Abstention :0 Exprimés : 17 Contre:0 Pour : 17 Avis favorable

3- D.B.M. N°9, pour information, 2016

Le Gestionnaire présente la Décision Budgétaire Modificative pour information N°9 de l'exercice 2016.

Cette DBM porte sur les crédits ouverts consacrés aux écritures, pour ordre, d'amortissements pour l'année 2016 (sans impact sur le niveau de trésorerie ni le fonds de roulement).

Elle aligne ces crédits sur les immobilisations réelles constatées au 31 décembre 2016.

Elle est le reflet de la comptabilité auxiliaire des immobilisations tenue sur le logiciel EGIIMMO, renseignée des nouvelles acquisitions d'immobilisations de 2016 et des durées d'amortissements votées par le Conseil d'Administration.

Elle porte les crédits ouverts en recettes du Service ALO domaine OP-SPE activité ONEUTcompte 776, à 65 932,31€ représentant la neutralisation d'amortissements au titre de 2016.

Mécaniquement, du fait de cette DBM les crédits ouverts en dépenses au Service ALO domaine OP-SPE activité OAMOR sont portés à 83 923,31€. Cependant seuls 73 825,93€ feront l'objet de mandatement. Ils correspondent à l'amortissement total pour 2016.

Les 7 893,62€ d'amortissements réels seront intégrés via le résultat de l'exercice du fait de cette différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement (738525,93€-65 932,31€).

4-D.B.M. pour vote N°1 exercice 2017 :

La Commission Permanente du 10 mars 2017, entendue, il est proposé au Conseil d'adopter une Décision Budgétaire Modificative N°1 de l'exercice 2017.

Cette D.B.M. a pour but de permettre, par un prélèvement sur fonds de 29000,00€ :

- La rénovation du parc informatique dédié aux TEB compte tenu de l'évolution logicielle nécessaire aux exigences des modalités d'examen.
- Le financement des travaux d'aménagement du bureau des magasiniers, promis de longue date compte tenu des difficultés de conditions de travail des agents.
- L'aménagement d'un second bureau dédié aux CPE par cloisonnement vitré d'une partie de la salle de permanence actuelle et ouverture éventuelle d'une porte entre les 2 bureaux des CPE. Cet aménagement permettra de rapprocher la seconde CPE de la Vie Scolaire alors qu'elle est actuellement excentrée.

Une discussion s'engage sur les travaux, la qualité des murs (porteurs ou non), la réalisation interne ou l'appel à entreprises etc....

Monsieur DUCHENE demande de qui provient l'initiative de changement du parc informatique qui est survenue durant son absence.

Il lui est répondu que nous avons été alertés par les enseignants des sections similaires de BALATA. En effet le passage à BIM est nécessaire pour l'examen et l'apprentissage des élèves.

Nous avons souhaité faire face immédiatement pour que le matériel soit au niveau dès la rentrée 2017.

Pour répondre à une question posée par Madame MORISET, cette démarche permettra de faire face rapidement et d'être opérationnels même si les moyens délégués éventuellement par le Rectorat et/ou par la CTG n'arrivent pas en temps et en heure.

Les postes nécessaires doivent avoir un processeur rapide, une carte graphique très efficace, de la mémoire vive suffisante et un double écran.

Les postes actuels équipant les TEB seront redéployés au bénéfice des autres salles car pour un usage courant ils sont très suffisamment performants.

Le montant du Fonds de Roulement Mobilisable figurant après Compte Financier 2016, qui sera très prochainement adopté, est de 108 233,12€.

Le prélèvement déjà prévu au budget initial 2017 est de 23 000,00€.

Après prélèvement de 29 000,00€ de la DBM N°1, le Fonds de Roulement Disponible est estimé à 56 233,12€

Après discussion la proposition est soumise au vote

Votants :17 Abstention :0 Exprimés : 17 Contre:0 Pour : 17 Adopté

Sortie de Monsieur PIQUE Bruno

5- Convention de Partenariat portant sur la coopération CMP/CMPI et Etablissements Scolaires :

Il est demandé au Conseil d'autoriser le Chef d'Etablissement à signer la convention de partenariat avec le Centre Hospitalier de l'Ouest Guyanais Franck Joly (CHOOG). Cette convention organise les modalités de coopération entre l'Infirmière Scolaire du Lycée et les services de psychiatrie ambulatoire du CMP.

Le CMP peut être amené à effectuer de l'activité de consultation au sein du Lycée au profit des adolescents à compter de la classe de seconde.

Cette convention est consentie pour l'année scolaire 2016/2017.

Il n'y a pas de contrepartie financière à ces interventions.

Votants :16 Abstention :0 Exprimés : 16 Contre:0 Pour : 16 Adopté

6- Autorisation de signer les contrats d'achat et de maintenance liés du photocopieur destiné au secrétariat de direction avec la société CCB GUYANE :

Il est demandé au Conseil d'Administration d'autoriser le Chef d'Etablissement à contractualiser avec la Société CCB Guyane pour :

- L'achat d'un photocopieur pour le secrétariat de Direction.
- Le contrat de maintenance lié pour la durée de 5 ans.

Suite à la demande adressée le 10 février aux fournisseurs potentiels pour l'achat d'un photocopieur dont les caractéristiques devaient être les suivantes :

- un scanner recto-verso couleur (150 pages de préférence) en une seule passe avec envois vers comptes sur PCs (et USB).
- fax
- Tiroirs A4 et A3 minimum 500 feuilles chacun.
- impression recto/verso
- Module d'agrafage
- Vitesse minimale 40 copies minutes N/B
- résolution 1200x1200
- sortie tri décalé - assemblé -
- grammage pris en charge jusqu'à 220g/m2
- Zoom 25 à 400%
- carte réseau
- de préférence avec prises USB (pour tirage et stockage)

le contrat de maintenance lié sera :

- paiement après service fait = règlements sur consommations réelles (pas de forfait de consommation minimale)
- SAV garanti dans la semaine (sans forfait déplacement)
- durée d'utilisation prévisible: 5 ans (contrat en conséquence).

ainsi que pour le contrat de maintenance d'une durée de 5 ans adossé sur cet achat.

Deux propositions ont été reçues.

Celle de la société EXODIS est estimée, achat et maintenance copies incluse sur 5 ans, à un total de 13 775,00€. Celle de CCB Guyane s'élève à 11 875,00€

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil d'Administration d'autoriser le Chef d'Etablissement de contractualiser avec CCB GUYANE

Après discussion la proposition est soumise au vote

Votants :16 Abstention :1 Exprimés : 16 Contre:0 Pour : 16 Adopté

7 - Questions diverses:

Madame MORISET fait part de son inquiétude concernant le poste de Monsieur OBERLE Nicolas, informaticien, seule personne ressource dont le poste sera vacant à la rentrée prochaine. Que se passerait-il en cas de non remplacement? La rentrée risque d'être délicate.

Monsieur le Proviseur partage cette inquiétude.

Il fait le constat que deux appels pour le recrutement se sont révélés infructueux.

Reste une éventualité de recrutement par la CTG mais cette opportunité n'est pas ouverte pour le moment.

Un nouvel appel à Pôle Emploi n'est pas probant pour le moment.

Monsieur PAMPHILE dit qu'on a déjà parlé de la situation il y a un mois. Un chevauchement entre Monsieur OBERLE et son successeur devient compliqué. Il demande si on a pensé à contacter les anciens de l'IUT de KOUROU.

Madame FRANCIS demande jusque quand Monsieur OBERLE sera là (31/08). Monsieur OBERLE est toujours là et agréable.

Monsieur le Proviseur partage l'inquiétude de la Communauté Educative sur ce point et fera tout ce qui est en son pouvoir pour avancer sur ce point de blocage.

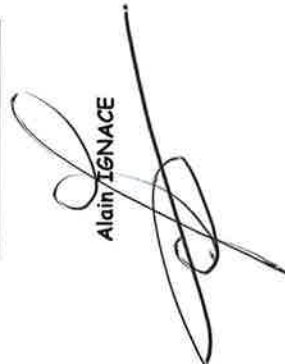
Il souligne que de nombreuses avancées ont été effectuées dans le domaine informatique depuis la rentrée scolaire : Salle info des professeurs, Nouveau serveur, Vidéo-projecteurs...

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le Proviseur remercie les membres du Conseil pour leur participation.

La séance est levée à 15h52

Le Secrétaire de séance :

Alain IGNACE



Le Président du Conseil d'Administration

Guillaume SAUVEUR

